

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE

CANTON DE
CHALONS - 3

COMMUNE DE
CHEPY

Date de convocation :

28 septembre 2021

Nombre de
Conseillers : 11

Présents : 10
Pouvoir : 0
Votants : 10

N° 1463/2021

Objet :

**Renouvellement du
bureau de
l'Association Foncière
de Chepy**

Envoyé en préfecture le 19/10/2021
Reçu en préfecture le 19/10/2021
Affiché le
ID : 051-215101395-20211005-1463-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la Mairie de Chepy sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, DUROST Raphaël, CASERT Catherine, MAILLARD Dany, GIOVANNI Philippe, SOURDET Joëlle, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absent et excusé Monsieur : Monsieur ROBERT Pascal.

Formant la majorité des membres en exercice.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine

Après concertation en vue du **renouvellement du bureau de l'association foncière**, les soussignés ont élaboré localement des propositions communes.

Conformément à l'article 10 des statuts, le nombre des membres du bureau susceptibles d'assurer la meilleure représentation des intérêts en présence **est de 12** membres (non compris les membres de droit à savoir le maire, le représentant du Directeur Départemental des Territoires (DDT), ainsi que le ou les maires des communes sur lesquelles ont été réalisées des extensions du remembrement)

- Les propriétaires dans le périmètre remembre, figurant sur la première moitié de cette liste sont proposés à la désignation de la chambre d'agriculture, à savoir :**

MM. DIOUY Emilien
FINON Jacky
JOANNES Françoise
CHAURE EVELYNE
CHAURE DOMINIQUE
Maillard Dany

Mme. Richebault-Dormartin
14, rue nationale - CHEPY le huc
15, rue nationale - CHEPY
15, rue ST JEAN - CHEPY
15, rue ST JEAN - CHEPY
38 bis, rue ST JEAN - CHEPY

- Pour sa part, et après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne en qualité de membres du bureau de l'association foncière, les propriétaires dans le périmètre remembré, figurant sur l'autre moitié de cette liste, à savoir (NOM, Prénom, adresse complète) :**

MM. CHAURE Laurent
PONNET Gerald
HAULLAND Sabine
WEBER Patrice
DIROY Beatrice

9, RUE S' JEAN - CHEPY
38, RUE S' JEAN - CHEPY
38 bis RUE ST JEAN - CHEPY
49, RUE ST JEAN - CHEPY
32, RUE ST JEAN - CHEPY

Bon pour accord,

Le président en exercice

Don pain accord

Salvo



Fait et délibéré le 05 OCT. 2021

Le maire,

J. ROUSSINET



Ce paragraphe est à rajouter si le maire est désigné en tant que membre du Bureau de l'AF ; en effet celui-ci ne peut-être à la fois membre de bureau et membre de droit.

Par ailleurs, M. ou Mme conseiller municipal au sein de la commune de CHEPY est désigné(e) en qualité de membre de droit en remplacement de M. ou Mme (maire de la commune) jusqu'au terme de son mandat de conseiller municipal, et au plus tard jusqu'au prochain renouvellement de bureau.

Remarque : La délibération complète comportant toutes les mentions obligatoires **est à adresser en préfecture ou en sous-préfecture** dans les conditions habituelles.

Extrait certifié conforme,
Fait à Chepy, le 19 octobre 2021.

Le Maire,

J. ROUSSINET

[Handwritten signature]



Envoyé en préfecture le 19/10/2021

Reçu en préfecture le 19/10/2021

Affiché le

ID : 051-215101395-20211005-1463-DE